

Objet	Documentation de livraison - Chorus Pro V2.4
Date du document	25/09/2020
Version	V2.4.5 – Livraison Chorus Pro du 23/09/2020

Introduction

Le présent document a pour objectif de présenter les principales modifications apportées à la solution Chorus Pro dans le cadre de la version 2.4.

Cette version de Chorus Pro a fait l'objet de plusieurs livraisons :

- Version 2.4.1, livrée le 16/07/2020,
- Version 2.4.2, livrée le 29/07/2020,
- Version 2.4.3, livrée le 13/08/2020,
- Version 2.4.4, livrée le 27/08/2020
- Version 2.4.5, déployée le 23/09/2020.

Pour les modifications livrées le 23/09 (version 2.4.5), une couleur de police distincte est appliquée à la description des changements, ce qui permet ainsi de repérer plus aisément les modifications déployées lors de la dernière livraison. Pour celles livrées le 29/07, le 13/08 et le 27/08, la date est précisée.

Ce document est accessible directement depuis le portail Chorus Pro, en cliquant sur le lien « Notes de version » en bas de page.

Le numéro de version applicative est affiché en bas de la page d'accueil Chorus Pro.

Sommaire

Modifications ayant un impact sur le portail	3
1.1. Inscription et authentification	3
1.2. Outil de vérification de signatures électroniques	3
1.3. Assistante virtuelle « ClaudIA »	3
1.4. Paramétrage des structures publiques	3
1.5. Gestion des structures privées	4
1.6. Espace « Factures émises »	5
1.7. Espace « Factures de travaux »	5
1.8. Espace « Sollicitations reçues »	5
1.9. Espace « Mes messages »	6
2. Modifications ayant un impact sur les services exposés (API)	6
3. Modifications ayant un impact sur les flux	7
3.1. Flux entrant dans Chorus Pro	7

Modifications ayant un impact sur le portail

1.1. Inscription et authentification

- En bas de la page d'accueil du portail Chorus Pro, un nouveau bouton intitulé "Vérifier une signature électronique" donne accès à un utilitaire permettant de vérifier l'acceptabilité technique d'une signature et de télécharger un rapport au format PDF. (13/08/2020)
- En cas d'oubli du mot de passe de connexion au portail Chorus Pro, le test anti-spam Captcha audio diffuse à présent un message sonore audible. (23/09/2020)
- Le formalisme technique des mails Chorus Pro contenant un lien pour réinitialiser le mot de passe d'un compte utilisateur a été modifié afin que ces mails n'arrivent plus dans le dossier « courriels indésirables » ou « Spams » de certains destinataires. (23/09/2020)
- Le formalisme technique des mails Chorus Pro contenant un lien pour activer un compte nouvellement créé a été modifié afin que ces mails n'arrivent plus dans le dossier « courriels indésirables » ou « Spams » de certains destinataires. (23/09/2020)

1.2. Outil de vérification de signatures électroniques

- En bas de la page d'accueil du portail Chorus Pro, un nouveau bouton intitulé "Vérifier une signature électronique" donne accès à un utilitaire permettant de vérifier l'acceptabilité technique d'une signature et de télécharger un rapport au format PDF. (13/08/2020)

La vérification effectuée est conforme aux standards européens et à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Pour plus d'information sur ce nouvel outil, rendez-vous sur <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/un-nouvel-outil-de-verification-des-signatures-electroniques/>

1.3. Assistante virtuelle « ClaudIA »

- Une modification a été livrée afin que l'assistante virtuelle (Claudia) fonctionne correctement avec le navigateur Internet Explorer. (29/07/2020)

1.4. Paramétrage des structures publiques

- Un contrôle a été rajouté pour les structures publiques paramétrées avec l'une des deux options suivantes :
 - Le code service doit être renseigné par le fournisseur
 - Le numéro d'engagement ou le code service est obligatoire

Si un gestionnaire de la structure publique veut inactiver ou supprimer un code service et qu'il s'agit du dernier code service actif, alors un message est affiché signifiant que l'action est impossible et qu'il est nécessaire de modifier le paramétrage de la structure avant de finaliser l'action. (27/08/2020)

1.5. Gestion des structures privées

- Lorsqu'une structure privée était déclarée « non diffusible » dans le répertoire SIRENE de l'INSEE, il était impossible pour un utilisateur de créer sa structure sur le portail Chorus Pro.

Désormais, la création de structure est rendue possible. Toutefois, afin de respecter le caractère « non diffusible », les données relatives à la structure sont partiellement restituées. Les champs liés à l'adresse postale sont ainsi masqués par des astérisques « * ».

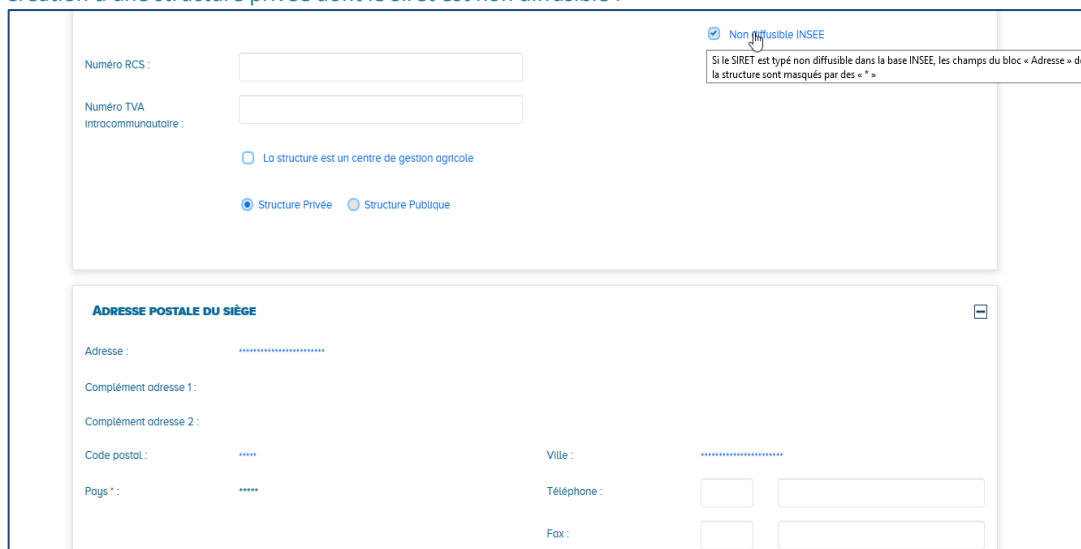
L'adresse des structures privées dont le SIRET est « non diffusible » n'est pas modifiable mais peut uniquement être mise à jour par un appel API vers la base INSEE (bouton « Mettre à jour depuis base INSEE » en mode portail).

Le champ « **Non diffusible INSEE** » a été ajouté sur les écrans de création/modification/consultation/duplication d'une structure ainsi que sur l'écran permettant de consulter les informations propres au fournisseur dans l'espace « Factures reçues ». Une infobulle est associée et précise : « Si le SIRET est typé non diffusible dans la base INSEE, les champs du bloc Adresse de la structure sont masqués par des * ».

Le champ « non diffusible INSEE » est également restitué en sortie dans les API de consultation « ConsulterInformationSIRET » et « ConsulterStructure ».

Un traitement a été effectué afin de mettre à jour les structures « non diffusibles » qui ont été créées manuellement par le support Chorus Pro avant la mise en œuvre de cette évolution. (23/09/2020)

Création d'une structure privée dont le Siret est non diffusible :



- Lors de la création d'une structure de type Européen Hors France, si le numéro de TVA intracommunautaire est erroné, le message affiché est le suivant "Le numéro de TVA intracommunautaire n'est pas structuré correctement pour le pays sélectionné." (23/09/2020)

1.6. Espace « Factures émises »

- Dans le cas d'un dépôt de facture au format Pdf, si le détail des lignes de TVA est renseigné, alors les contrôles du montant total de la TVA et du montant total HT sont correctement effectués.
- L'édition de la liste fiscale filtrée sur un ou plusieurs destinataires fonctionne correctement. Le résultat de la recherche restitue exclusivement les factures transmises aux destinataires sélectionnés. (29/07/2020)

1.7. Espace « Factures de travaux »

- Depuis le 29/07, une maîtrise d'œuvre qui tentait de déposer un état d'acompte (A15) à la suite du projet de décompte mensuel déposé par un fournisseur (A4) obtenait dans certains cas le message d'erreur « La maîtrise d'œuvre est différente de celle indiquée dans la pièce précédente ». Cette anomalie, qui concernait exclusivement les projets de décompte mensuels (A4) déposés en EDI, est désormais corrigée. (13/08/2020)
- Une maîtrise d'œuvre (MOE) reçoit dorénavant un mail de notification lorsqu'un fournisseur lui transmet une facture de travaux.
- Une maîtrise d'ouvrage (MOA) reçoit un mail de notification lorsqu'une maîtrise d'œuvre (MOE) ou un fournisseur lui transmettent une facture de travaux.
- Lorsqu'un état d'acompte est mis à disposition de la MOA (maîtrise d'ouvrage), cette information est bien restituée dans le fil d'événement. (29/07/2020)
- Une structure publique inactive peut désormais traiter les factures de travaux reçues avant son inactivation. (29/07/2020)

1.8. Espace « Sollicitations reçues »

- Les utilisateurs rattachés à un service de la structure modélisant les services de l'Etat (Siret 11000201100044) peuvent désormais télécharger le détail d'une sollicitation reçue.

1.9. Espace « Mes messages »

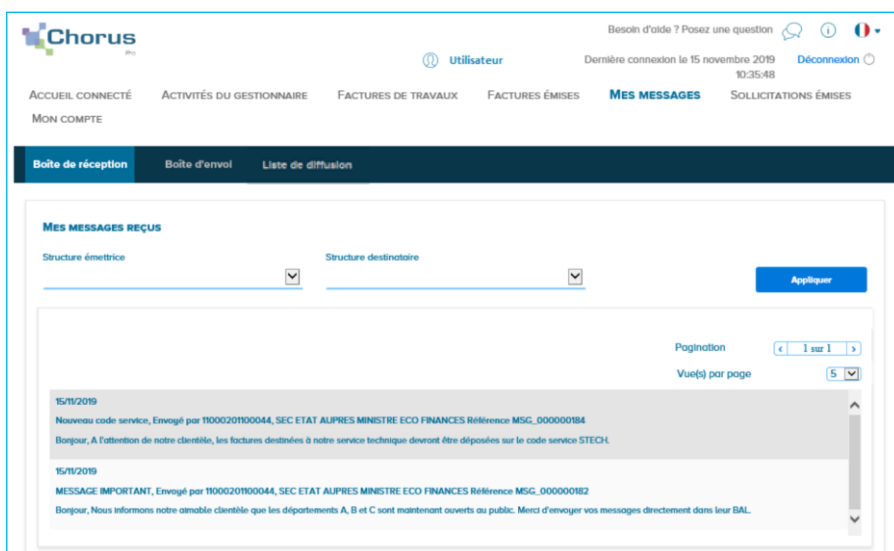
- L'espace « **Mes messages** » est désormais ouvert à tous les utilisateurs. Cet espace permet l'envoi de communications générales depuis le portail Chorus PRO.

Les messages peuvent être envoyés par un client (structure publique) vers ses fournisseurs (structures privées ou publiques) et inversement. Les combinaisons suivantes sont donc admises : Emetteur Public et Destinataire Privé, Emetteur Public et Destinataire Public, Emetteur Privé et Destinataire Public.

- Un message peut être envoyé vers un ou plusieurs destinataire(s) uniquement si au moins une facture a été acheminée entre eux (statut différent de Brouillon et Supprimé),
- Un message est envoyé de manière unidirectionnelle, il n'y a pas de réponse possible à partir d'un message reçu.

L'espace « **Mes messages** » ne se substitue pas à l'espace « **Sollicitations émises** » qui reste dédié aux échanges entre clients et fournisseurs pour la résolution de problèmes ou questions liées aux factures.

Cet espace a été ouvert sur toutes les structures dans Chorus Pro. (23/09/2020)



2. Modifications ayant un impact sur les services exposés (API)

- Dans le cas d'une soumission de facture via le service exposé "SoumettreFacture", si le détail des lignes de TVA est renseigné, alors les contrôles du montant total de la TVA et du montant total HT sont correctement effectués.
- Dans le cas d'un "DEPOT_PDF_API" ou "DEPOT_PDF_SIGNE_API" via l'API « SoumettreFacture », si l'attribut **MontantTtcTotal** ou le **bloc LigneTVA** n'étaient pas présents, bien qu'ils soient facultatifs, l'erreur 500 était retournée en sortie de l'appel. Désormais, l'absence de ces attributs ne retourne plus de message d'erreur. (23/09/2020)

3. Modifications ayant un impact sur les flux

3.1. Flux entrant dans Chorus Pro

- Lorsque le bloc "RecapitulatifTaxes" (Invoice/TaxTotal) était absent d'une facture au format E1 UBL structuré (FSO1100A), le type de TVA affiché sur le portail Chorus Pro correspondait systématiquement à "Sans TVA". C'est désormais le régime fiscal (TVA sur les débits ou sur les encaissements) déclaré par le fournisseur dans la balise "AccountingSupplierParty/PartyTaxScheme/TaxScheme/TaxTypeCode" qui est affiché sur le portail.
- Lors de l'émission d'un flux FSO1117A (Factur-X), lorsque l'identifiant de la structure débitrice renseigné n'était pas connu de Chorus Pro, bien que le code service corresponde à un service de l'Etat, le flux était rejeté avec le message « L'identifiant débiteur de la demande de paiement (balise :...) n'est pas référencé dans notre système. ».
Un correctif a été appliqué afin que le flux soit intégré et la demande de paiement envoyée au service de l'Etat renseigné dans le flux. Le flux retour d'intégration mentionne le SIRET de la structure Etat. (23/09/2020)